

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 août 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

« Il nous a été rapporté que la société coopérative (SIS) « On.perfekt » – qui s'est investie dans la distribution de légumes ne correspondant pas aux normes européennes (p. ex. carottes tordues, pommes de terres petites, ...), mais qui méritent pourtant d'être consommés en raison de leur bonne qualité – s'est vu résilier sa convention conclue avec le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité :

- Monsieur le Ministre peut-il informer sur les raisons pour lesquelles cette convention a dû être annulée ?
- Monsieur le Ministre aurait-il organisé, le cas échéant, un échange avec les responsables de cette coopérative sociale afin d'élucider avec eux d'autres pistes de financement en vue de continuer cette initiative qui se propose de réduire le gaspillage alimentaire ?
- Le gouvernement serait-il disposé à voir continuer ce projet dans le cadre d'un autre département ministériel ?
- Monsieur le Ministre peut-il informer si l'une ou l'autre personne a dû être licenciée suite à la résiliation de la convention sus-mentionnée ? À quelle date précise la convention prendra-t-elle fin ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Luc EMERING
Député